



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

**Demandeur (société hélico) :**

Gendarmerie Nationale

Tél :

**Bénéficiaires :**

Gendarmerie Nationale

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
ENTRAINEMENT DES EQUIPAGES	16/12/2014	BRIANCON	PRE MME CARL -PETITE SAGNETTE	0	4	1
ENTRAINEMENT DES EQUIPAGES	17/12/2014	BRIANCON	GLACIER ARSINE	0	4	1

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) : Entraînement au profit d'un pilote nouvellement affecté

Autorisation accordée n° 483

Préconisations du Parc national :

Description de l'aéronef (type / couleur / immatriculation) :

**CHOUCAS 05 Bleu avec bandes blanches Gendarmerie Nationale**

Nom du pilote : **CNE GUICHARD Commandant le détachement aérien de Gendarmerie de Briançon 06 26 48 43 48**

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,  
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

Les survols doivent au dessus de 2800 m d'altitude (dans la zone cartographiée). Merci de nous envoyer à l'issue de l'entraînement un compte rendu des vols effectués au dessus du coeur du PNE

A Briançon

A Gap, le 16/12/2014

Le 16/12/2014,

Le Directeur,

Copies aux secteurs de Briançon, Vallouise  
A ....., le :